

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juillet 2023 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
120 rue St-Antoine, lot 1 948 644, zone R-22

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 16 logements ayant une marge minimale de recul latérale de 4.09 mètres, et ce, en direction du second bâtiment projeté. La grille des spécifications de la zone R-22 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit une marge minimale de recul latérale de 5 mètres pour un bâtiment de 3 étages.

2. Identification du site concerné :
120 rue St-Antoine, lots 1 948 644 et 4 929 972, zone R-22

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 16 logements ayant une marge minimale de recul latérale de 4.09 mètres, et ce, en direction du second bâtiment projeté. La grille des spécifications de la zone R-22 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit une marge minimale de recul latérale de 5 mètres pour un bâtiment de 3 étages.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 26 juin 2023



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 26 juin 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 26 juin 2023.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière